

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 2 mars 2022		Zone H3-033					
USAGES AUTORISÉS*							
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION							
H1 Logement	Nombre minimal de logements	Isolé	Jumelé	En rangée			
	Nombre maximal de logements	8	2	1			
H2 Habitation avec services communautaires sans nombre maximum de logement		40	3	3			
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES							
C1 Services administratif, professionnel et technique uniquement au rez-de-chaussée d'un immeuble							
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR							
R1 Activité récréative à faible impact							

Spécifiquement permis
Vente au détail de produits de l'alimentation de la classe d'usages "C2 - Commerce de vente au détail" uniquement au rez-de-chaussée d'un immeuble
Spécifiquement interdit
Service administratif public et service personnel de la classe d'usages "C1 - Services administratif, professionnel et technique" Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Implantation		Norme générale	Normes particulières	
Marge de recul avant minimale	9 m		Bâtiment de 4 étages et plus	10 m
Marge de recul avant maximale	-			
Marge de recul latérale minimale	5 m			
Marge de recul latérale combinée minimale	-			
Marge de recul arrière minimale	10 m			
Dimensions				
Hauteur minimale	2 étage et 11,5 m			
Hauteur maximale	4 étages et 19 m			
Superficie de plancher minimale	50 m ²			
Superficie au sol maximale	1360 m ²			

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES				
Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel			
Revêtement extérieur autorisés	Bois, fibrociment et maçonnerie (à l'exception du stuc et autre agrégat)			
Projets intégrés	Projet intégré autorisé conformément à la section 3 du chapitre 16.			
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement				
Densité résidentielle nette moyenne	La densité minimale moyenne nette est de 16 logements à l'hectare.			
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL				Zone H3-033